

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 19 octobre 2026** à 19 h 30 à la Mairie, 7 rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à permettre une deuxième entrée charretière sur la rue des Champs à moins de 12 mètres de l'entrée charretière existante, sans qu'elle soit reliée à celle-ci, alors que le Règlement de zonage no 574-2025 exige une distance minimale de 12 mètres entre les entrées charretières et que l'aire de stationnement soit reliée par un demi-cercle.

Identification du site concerné :

L'immeuble est situé sur le lot 3 573 181 du cadastre officiel du Québec dont l'adresse civique est le 47 rue des Champs à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de M. Benjamin Tremblay.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 01^e jour du mois d'octobre 2026.

(Original signé)

Vianca Moreno
Directrice générale adjointe et greffière